

FLO'W ONE



10/09/2008

Facturation groupée

Auteur	Le Service Assistance Clients support@graineinfo.fr tél : 08 92 69 20 13 - fax : 02 41 22 18 37
Référence	

Pour pouvoir grouper plusieurs commandes différentes sur une même facture, il faut que les commandes respectent les critères suivants :

- 1- Elles doivent être saisies au même client
- 2- Elles doivent avoir les même code devise (HT/TTC)
- 3- Elles doivent avoir le même type de regroupement (OUI)
- 4- Elles doivent avoir la même nature (Application TVA, Export CEE, ...)

Pour effectuer une facturation groupée :

Il faut passer par la gestion des opérations commerciales.

Faites votre sélection des commandes à facturer sur une date d'expédition prévue, sur un client donné ou sur tout autre critère.

Sur l'écran de résultat, vous pouvez soit

- faire un <CTRL> <A> pour tout sélectionner
- sélectionner certaines de vos commandes en utilisant <CTRL> et cliquer sur les commandes à facturer
- ou encore utiliser la touche <SHIFT> et <Flèche vers les bas>

ensuite Clic droit sur la sélection --> facturation groupée

les commandes de même nature, d'un même client et étant « regroupables » seront regroupées.

les autres feront l'objet d'une facture par commande

Remarques :

- Dans la fiche client, dans l'onglet 'facturation'

Vous devez mettre soit OUI, soit CLI, soit NON dans le code regroupement

CLI = regroupées sur le client de livraison

En saisie de commande, dans le pied de commande, le code regroupement reprend le code regroupement du client mais vous pouvez le modifier ponctuellement.